

Concours National des Collèges « Bien s'exprimer à l'oral »

Phase expérimentale année scolaire 2018-2019

Ce nouveau concours s'adresse aux **élèves de troisième** de collège. Il a pour but de **contribuer à développer l'expression orale** chez les jeunes pour argumenter et convaincre, qualité utile pour la réussite aux examens à venir et demain pour l'intégration sociale et professionnelle. Pour cette année expérimentale seuls les collèges en REP et REP+ du département sont invités à participer **avec le soutien de l'Inspection Académique de Loire Atlantique**.

Nature de l'épreuve : Les candidats doivent **s'exprimer sans notes pendant 3 à 5 minutes** devant un jury sur un sujet donné par l'AMOPA ou choisi par l'enseignant dans le **domaine de l'éducation citoyenne**.

Organisation : Le concours se déroule en **deux temps**. Une sélection en **département** d'abord, puis le (ou la) lauréat(e) participe à la **finale nationale** ouverte à tous les lauréats départementaux.

Sujet : Il est communiqué au candidat courant décembre. Son intervention est préparée à l'avance avec la personne de son choix (professeur, parent, autre) pendant au moins 4 à 6 semaines .

Dotations :

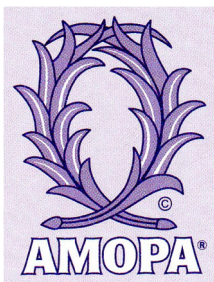
- La section de Loire Atlantique offre des prix aux 3 premiers lauréats (150 €, 100 €, 50 €) et des livres à l'ensemble des candidats participant à la finale départementale (1 par collège).
- L'AMOPA nationale organise une remise des prix nationaux à la Sorbonne et offre trois bourses de 300, 200, et 100 € plus la prise en charge du déplacement des trois premiers lauréats nationaux et d'un accompagnant par lauréat, parent ou professeur.

Déroulement :

- 1- Avant le 15 novembre, **contact avec les collèges REP et REP+ intéressés** : le principal et les enseignants référents. **Fiche d'inscription** jointe.
- 2- **L'établissement organise** alors une épreuve orale de son choix avec un jury local pour les élèves qui souhaitent participer. **Le jury désigne ainsi le (ou la) lauréat(e) qui représentera son collège lors des sélections départementales**. Celui-ci (ou celle-ci) prend alors connaissance du sujet.
- 3- Fin janvier-début février, **les représentants des collèges participent à la finale départementale** (date et lieu non encore fixés, mais en métropole nantaise), ils sont accompagnés par leurs parents ou professeurs. Lors de cette finale, le candidat présente d'abord son exposé puis réagit aux questions posées par le jury.
- 4- **Les prestations des candidats sont filmées et enregistrées**. La prestation du 1^{er} lauréat départemental est envoyée au siège de l'AMOPA nationale.
- 5- Un jury national visionne les prestations des lauréats départementaux et désigne les **trois lauréats nationaux**.
- 6- **En Sorbonne le 1^{er} lauréat national** présente et tient le discours qui lui a valu cette distinction.

Grille des critères : Sont retenus **quatre séries de critères d'évaluation** de la prestation du candidat lors du jury départemental.

- **Visuels** (2pts) : tenue vestimentaire correcte, aisance dans la posture et l'attitude, politesse et courtoisie.
- **Vocaux** (3pts) : volume de la voix, débit, intonation, prononciation, articulation, silences...
- **Verbaux** (8pts) : organisation des idées, argumentation, correction de la langue, des phrases, style et niveau de langage.
- **Aptitude au dialogue, au débat** dans l'entretien avec le jury départemental (qui suit l'exposé) 7pts. (Précisons que ce critère n'interviendra pas avec le jury national qui ne fera que visionner les prestations enregistrées).



Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques, section 44

Concours National des Collèges « Bien s'exprimer à l'oral »

Phase expérimentale année scolaire 2018-2019

Fiche d'inscription

à renvoyer à l'AMOPA avant le 15 novembre 2018

- *Nom et adresse du Collège :*

- *Prénom, nom, fonction et coordonnées (mail et téléphone) de la personne référente pour le concours :*

- *Noms des enseignants participants :*

- *Classe(s) de 3ème concernée(s) :*

- *Date envisagée pour la tenue du jury local d'établissement :*

Important : les coordonnées du (de la) lauréat(e) qui représentera le collège lors de la finale départementale devront être communiquées à l'AMOPA 44 **avant le 12 décembre 2018 :**

- Prénom, nom (en lettres majuscules d'imprimerie), classe et date de naissance
- Nom et coordonnées de l'enseignant de l'élève
- Nom et coordonnées des parents

Pascal BICHON

Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

Section de Loire Atlantique

27 rue de la Comète, 44230 SAINT SEBASTIEN sur LOIRE

Tél : 06 86 85 69 56

E-mail : amopa44.bichon@orange.fr